|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 6 mai 2011

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 191**FG AVA/AG+41 22 730 5158+41 22 730 5853tsbfgava@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;- Aux Membres des Secteurs de l'UIT;- Aux Associés de l'UIT;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie**:- Aux Présidents et Vice-Présidents de toutes les Commissions d'études de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet:  | **Création d'un nouveau Groupe spécialisé sur l'accessibilité des supports audiovisuels (FG AVA)****Première réunion du Groupe FG AVA, Genève (Suisse), 26 mai 2011** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous annoncer la création du Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'accessibilité des supports audiovisuels (FG AVA), conformément à la procédure définie au paragraphe 2.1.2.1 de la Recommandation UIT-T A.7.

2 Ce Groupe spécialisé a pour objet de répondre à la nécessité de rendre les supports audiovisuels accessibles aux personnes handicapées. Ce Groupe spécialisé invite toutes les organisations de normalisation qui travaillent sur cette question à participer à ses travaux.

3 Le Groupe spécialisé travaillera conformément aux procédures exposées dans la Recommandation UIT-T A.7 et sera rattaché à la Commission d'études 16 de l'UIT-T. Le mandat convenu pour le Groupe FG AVA est présenté dans l'**Annexe 1**. M. Peter Olaf Looms (Union européenne de radio-télévision et Danemark) présidera ce nouveau Groupe spécialisé avec le soutien des Vice-Présidents, M. Masahito Kawamori (NTT, Japon), M. Clyde Smith (Turner Broadcasting System, Etats-Unis) et M. Axel Leblois (G3ict). Je suis fermement convaincu qu'avec la création de ce Groupe spécialisé sur l'accessibilité des supports audiovisuels, l'UIT-T répondra aux attentes de ses membres et fera la preuve de sa capacité à traiter de questions qui doivent être examinées d'urgence.

4 Le Groupe FG AVA est ouvert aux Etats Membres, Membres de Secteur et Associés de l'UIT ainsi qu'aux établissements universitaires participant aux travaux de l'Union. Il est également ouvert à tout particulier ressortissant d'un pays membre de l'UIT et qui souhaite contribuer à ses travaux, par exemple à des particuliers qui sont aussi membres ou représentants d'organisations de normalisation ou d'autres parties prenantes intéressées.

5 La première réunion du Groupe FG AVA doit avoir lieu au siège de l'UIT, à Genève (Suisse), le 26 mai 2011.

6 La liste des points à examiner au cours de la réunion ainsi que toutes les contributions reçues seront affichées sur la page web du Groupe spécialisé: <http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ava/>. Un projet d'ordre du jour, préparé par l'équipe de direction du Groupe spécialisé, est présenté dans l'**Annexe 2**. Des informations concernant la réunion seront affichées sur la page web du Groupe spécialisé.

7 La réunion s'ouvrira à 9 h 30 le 26 mai 2011. L'enregistrement des participants débutera à 8 h 30 à l'entré Montbrillant. Les précisions relatives aux salles de réunion seront affichées sur les écrans placés aux entrées du siège de l'UIT. Aucun droit d'inscription n'est demandé pour la participation à cette réunion.

8 La réunion se déroulera en anglais seulement. Un service d'interprétation en langue des signes et de sous-titrage sera assuré pendant la réunion du Groupe spécialisé le 26 mai 2011. Des informations détaillées seront disponibles sur le site web du Groupe FG AVA de l'UIT-T.

9 Des informations mises à jour sur cette réunion, notamment les dispositions prises pour la participation à distance, seront publiées sur le site web des Groupes spécialisés de l'UIT-T.

10 Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de la réunion du Groupe spécialisé, je vous saurais gré de bien vouloir effectuer votre préinscription au moyen du formulaire en ligne disponible sur la page web du Groupe spécialisé (<http://www.itu.int/reg/tsg/3000258>) dès que possible. Veuillez noter que la préinscription des participants à la réunion se fait exclusivement en ligne. Afin que nous puissions vous communiquer d'éventuelles mises à jour concernant le programme de la réunion, nous vous prions d'indiquer une adresse de messagerie électronique valable sur le formulaire d'inscription.

11 En accord avec l'équipe de direction du Groupe spécialisé, le délai pour la soumission des contributions à cette première réunion a été fixé au **20 mai 2011**. Veuillez noter qu'il s'agira d'une réunion sans documents papier.

Les documents de cette réunion seront accessibles au public depuis le site web des groupes spécialisés de l'UIT-T.

Pour la préparation des documents, nous vous prions de bien vouloir utiliser le gabarit de base disponible sur la page web du Groupe spécialisé. Les participants à la réunion du Groupe FG AVA doivent soumettre leurs contributions en version électronique au TSB, en procédant de la manière suivante:

– Prendre contact avec le TSB, à l'adresse tsbfgava@itu.int, afin de recevoir un numéro (nnnn) pour chaque document.

– Préparer les documents et les nommer comme suit: *fg-ava-i-nnnn* (suivi de l'extension de fichier adéquate).

– Envoyer le document par courrier électronique à l'adresse tsbfgava@itu.int, ou de préférence, à l'aide d'un client FTP, télécharger le document vers le répertoire prévu à cet effet dans la zone FTP du Groupe FG AVA, à savoir:

 **Nom d'hôte**: ifa.itu.int

 **Chemin**: /t/fg/ava/docs/incoming.

Les documents seront traités par le TSB puis déplacés vers le répertoire en lecture seule à l'adresse: <http://ifa.itu.int/t/fg/ava/docs/1105-gva/in/> .

12 Des équipements de réseau local sans fil sont à la disposition des délégués dans les principaux espaces de conférence de l'UIT et dans le bâtiment du CICG (Centre international de conférences de Genève). L'accès au réseau câblé continue d'être disponible dans le bâtiment Montbrillant de l'UIT. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-T/edh/faqs-support.html>.

13 Pour faciliter vos démarches, vous trouverez un formulaire de confirmation d'hôtel à l'**Annexe 3** (voir <http://www.itu.int/travel/> pour la liste des hôtels).

14 Pour toute question concernant les activités du Groupe FG AVA, veuillez prendre contact avec le coordonnateur du TSB pour le Groupe spécialisé à l'adresse tsbfgava@itu.int.

15 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa **doit être demandé au plus tôt** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa mais uniquement pendant la période de quatre semaines susmentionnée. Cette demande doit préciser:

– le nom, les fonctions et la date de naissance de la (des) personne(s) pour laquelle (lesquelles) le (les) visa(s) est (sont) demandé(s);

– le numéro ainsi que la date de délivrance et d'expiration du passeport de la (des) personne(s),

et être accompagnée d'une copie de la notification de confirmation d'inscription approuvée pour la réunion en question de l'UIT-T. Elle doit être envoyée au TSB, avec la mention "**demande de visa**", par télécopie (N°: +41 22 730 5853) ou par courrier électronique (tsbreg@itu.int). **Veuillez également noter que l'UIT peut prêter assistance uniquement aux représentants des Etats Membres de l'UIT, des Membres de Secteur de l'UIT et des Associés de l'UIT**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications

**Annexes**: 3

ANNEXE1

(de la Circulaire TSB 191)

Mandat du Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'accessibilité
des supports audiovisuels (FG AVA)

# 1 Objectifs

i) Encourager la disponibilité et l'utilisation de services d'accès compte tenu des besoins de tous les utilisateurs, pour faire de "l'accessibilité pour tous" un principe de conception universelle, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

ii) Déterminer la façon d'associer toutes les parties prenantes, y compris les utilisateurs potentiels, à l'élaboration de systèmes d'accès audiovisuel numériques. Pour les utilisateurs, le principe "Nous sommes concernés, nous devons être consultés" doit être appliqué pour l'élaboration de tous les systèmes.

iii) Identifier les lacunes dans les actuelles spécifications afin de permettre la prise en charge des besoins de service établis dans les systèmes définis par l'UIT-T et l'UIT-R.

iv) Identifier les obstacles entravant l'interopérabilité et définir des prescriptions en matière d'interfonctionnement des services d'accès. Il conviendrait en outre d'examiner les mécanismes d'évaluation et de conformité.

v) Promouvoir activement l'utilisation de systèmes assurant des services d'accès qui appliquent des normes convenues à l'échelle internationale pour une plate-forme de fourniture donnée.

vi) Consulter les personnes handicapées et les personnes ayant des incapacités fonctionnelles liées à l'âge pour connaître les problèmes qu'ils rencontrent.

vii) Recenser les questions et les problèmes liés à la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

viii) Proposer des mesures à prendre pour résoudre les problèmes d'accès relevant du mandat de l'UIT.

ix) Elaborer des lignes directrices claires sur l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées dans le cadre de la fourniture de supports audiovisuels numériques.

x) Rassembler des exemples de bonnes pratiques, par le biais d'études de cas ou par d'autres moyens, et élaborer des lignes directrices en vue d'inclure des services d'accès dans tous les nouveaux terminaux audiovisuels numériques.

xi) Proposer des mesures à prendre pour mieux faire connaître l'accessibilité et le principe de conception universelle.

# 2 Autres buts

– Encourager les personnes à s'associer aux travaux menés par l'UIT en matière d'accessibilité.

– Encourager la participation des personnes handicapées.

– Encourager la participation des établissements universitaires.

– Encourager la participation des départements s'occupant d'accessibilité dans les entreprises.

# 3 Relations au sein et à l'extérieur de l'UIT-T

Le Groupe spécialisé nouera ses propres relations. La liste non exhaustive ci-après est proposée: Q26/16, Q4/2, CE 12, CE 9, JCA-AHF, CE 6 de l'UIT-R, GT 6C de l'UIT-R, Q20/1, CE 1 de l'UIT‑D, JTC 1 SWG-A de l'ISO/CEI, JTC 1/SC 35 de l'ISO/CEI, W3C/WAI, IPForum, WBU, UER, ETSI HF.

# 4 Produits livrables

– Différents rapports sur la base du mandat ci-dessus.

– Un rapport sur les bonnes pratiques.

– Ligne directrices sur la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

# 5 Entité de rattachement

Conformément à la Recommandation UIT-T A.7, le Groupe spécialisé est rattaché à la Commission d'études 16.

# 6 Equipe de direction

Président: M. Peter Olaf Looms (Union européenne de radio-télévision et Danemark)

Vice-Présidents:

– M. Masahito Kawamori (NTT, Japon)

– M. Clyde Smith (Turner Broadcasting System, Etats-Unis)

– M. Axel Leblois (G3ict)

# 7 Participation

Conformément au § 3 de la Recommandation UIT-T A.7, la participation aux travaux du Groupe spécialisé est ouverte à toute personne issue d'un pays membre de l'UIT. Une liste de participants sera tenue à jour à toutes fins utiles et communiquée à l'entité de rattachement (Commission d'études 16).

# 8 Appui administratif

Le secrétariat du TSB assurera un appui TIES et gérera le site web au siège de l'UIT; tout autre type d'appui devrait être assuré conformément au § 5 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 9 Financement général du Groupe spécialisé

Comme indiqué dans les § 4 et 10.2 de la Recommandation UIT-T A.7, le Groupe spécialisé sera autofinancé par ses membres.

# 10 Réunions

Le Groupe spécialisé décidera de la fréquence et du lieu des réunions et le calendrier général des réunions devrait être annoncé dès que possible. Le Groupe spécialisé devrait utiliser autant que faire se peut les outils de collaboration à distance et se réunir en même temps que d'autres groupes (par exemple, en même temps qu'une commission d'études ou qu'un groupe menant des activités de recherche). Les réunions seront annoncées par voie électronique (par exemple, par courrier électronique et sur le site web, etc.) au moins quatre semaines à l'avance.

# 11 Rapports d'activité

Conformément au § 11 de la Recommandation UIT-T A.7, un rapport sera soumis par le groupe spécialisé à chaque réunion de son entité de rattachement (CE 16) et transmis en copie à toutes les commissions d'études concernées.

# 12 Annonce de la création du Groupe spécialisé

La création du Groupe spécialisé sera annoncée par le GCNT, par le biais de publications de l'UIT et par d'autres moyens, y compris la communication avec d'autres organisations et experts, des revues techniques et le web.

# 13 Echéances et durée du Groupe spécialisé

Le Groupe spécialisé sera actif pendant 18 mois à compter de sa création.

# 14 Politique en matière de brevets

Conformément à la Recommandation UIT-T A.7, le Groupe spécialisé appliquera la politique commune de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI en matière de brevets.

ANNEX2(to TSB Circular 191)

Draft meeting agenda 26 May 2011

1 Welcome, opening of the Focus Group AVA and introductions

2 Approval of draft agenda and documentation allocation

3 Presentation of the Terms of Reference

4 Review of the proposed working methods

5 Draft work plan

6 Scoping the term “Audiovisual Media”

7 Scoping the term “Accessibility”

8 Organization of the work of the Focus Group AVA

9 Sponsor and finances of the FG AVA

10 Plan for the next meetings

11 Any other business

12 Meeting Closing

ANNEX 3
(to TSB Circular 191)

|  |
| --- |
| *This confirmation form* ***should be sent direct*** *to the hotel**of your choice* |
|  | **INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION** |  |

**TELECOMMUNICATION STANDARDIZATION SECTOR**

*FG AVA meeting ------------------------------------- from ------------------------- to ----------------------- in Geneva*

*Confirmation of the reservation made on (date) ------------------------- with (hotel) --------------------------------*

***at the ITU preferential tariff***

*------------ single/double room(s)*

*arriving on (date) --------------------------- at (time) ------------- departing on (date) -------------------------------*

***GENEVA TRANSPORT CARD:*** *Hotels and residences in the canton of Geneva now provide a free "Geneva Transport Card" valid for the duration of the stay. This card will give you free access to Geneva public transport, including buses, trams, boats and trains as far as Versoix and the airport.*

*Family name* -------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*First name*  ------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Address*  ------------------------------------------------------------------------ *Tel: -------------------------------*

*----------------------------------------------------------------------------------------- Fax: -------------------------------*

*----------------------------------------------------------------------------------------- E-mail:* ------------------------------

*Credit card to guarantee this reservation*: AX/VISA/DINERS/EC (*or* *other) -----------------------------------*

*No.* -------------------------------------------------------- *valid until* -------------------------------------------------

*Date* ------------------------------------------------------ *Signature*  ---------------------------------------------------

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_